



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-18-0795 du 04/09/2018

Délégation de signature du 3 septembre 2018

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION NATIONALE DES VERIFICATIONS DE SITUATIONS FISCALES

Direction nationale des vérifications de situations fiscales

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de ressources humaines et budgétaires.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-18-0704 du 15/05/2018

L'administrateur des finances publiques, chargé de la direction nationale des vérifications de situations fiscales ;

Vu le décret n° 2009-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 26 mars 1983 portant création d'un Service à compétence nationale dénommé Direction nationale des vérifications de situations fiscales ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2004 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'un ordonnateur secondaire à compétence nationale au service direction nationale des vérifications de situations fiscales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Alexandre GARDETTE, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur de la Direction nationale des vérifications de situations fiscales ;

Vu la convention de délégation de gestion du 27 décembre 2010 modifiée par avenant du 04/09/2017 entre la direction nationale des vérifications de situations fiscales (DNVSF) et le service d'appui aux ressources humaines (SARH) qui se substitue à la direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) ;

Vu la convention de délégation de gestion du 8 février 2018 entre la direction nationale des vérifications de situations fiscales (DNVSF) et la direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation générale de signature organisant la continuité de service en cas d'absence du directeur de la direction nationale de vérifications de situations fiscales est donnée à :

- Mme Nadia GABSI, administratrice des finances publiques, responsable du Pôle transverse et contentieux ;

- M. Frédéric HIMPENS, administrateur des finances publiques, responsable du Pôle juridique et fiscal ;

- M. Etienne LOUBRADOU, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la 1^{ère} Division Ressources Humaines et Budgétaires ;

- Mme Catherine CAMPINCHI, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de la 1^{ère} Division Ressources Humaines et Budgétaires ;

à effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de :

1° signer, seules, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part ;

2° recevoir les crédits des programmes 156 (BOP Central DGFIP- UO CFIP) ; 723 (BOP MBCPRE-UO DVNSF) et 218.

Article 2

Délégation de signature en matière de dépenses, de recettes et de marchés publics est donnée à :

- Mme Nadia GABSI, administratrice des finances publiques, pour signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire de la direction nationale des vérifications de situations fiscales ainsi qu'en matière de marchés publics ;

- M. Frédéric HIMPENS, administrateur des finances publiques, pour signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire de la direction nationale des vérifications de situations fiscales ainsi qu'en matière de marchés publics ;

- M. Etienne LOUBRADOU, administrateur des finances publiques adjoint pour signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire de la direction nationale des vérifications de situations fiscales ainsi qu'en matière de marchés publics ;

- Mme Catherine CAMPINCHI inspectrice principale des finances publiques, pour signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire de la direction nationale des vérifications de situations fiscales ainsi qu'en matière de marchés publics ;

- Mme Marie-Pierre ANGELETTI, inspectrice des finances publiques, pour signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire de la direction nationale des vérifications de situations fiscales, à hauteur de 15 000 € HT ;

Par ailleurs, les porteurs de carte ci-après désignés effectuent les achats dans le cadre du circuit interne de décision retenu respectivement au siège de la direction :

- M. Etienne LOUBRADOU, administrateur des finances publiques adjoint ;
- M. Philippe DIVERRES, contrôleur des finances publiques ;
- Mme Sabbah KHELIL, agent administratif des finances publiques ;
- M. Fabien PERZ, agent administratif des finances publiques ;
- Mme Amandine WAVELET, agent administratif des finances publiques ;

Article 3

Délégation de signature en matière d'opérations d'inventaire :

Délégation de signature pour signer dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière est donnée :

- Mme Nadia GABSI, administratrice des finances publiques ;
- M. Frédéric HIMPENS, administrateur des finances publiques ;
- M. Etienne LOUBRADOU, administrateur des finances publiques adjoint ;
- Mme Catherine CAMPINCHI, inspectrice principale des finances publiques ;
- Mme Marie-Pierre ANGELETTI, inspectrice des finances publiques ;

Article 4

Délégation de signature à l'effet de valider, de façon électronique dans le progiciel comptable intégré Chorus pour les programmes budgétaires mentionnés à l'article 1, est donnée à :

- M. Etienne LOUBRADOU, administrateur des finances publiques adjoint ;
- Mme Catherine CAMPINCHI, inspectrice principale des finances publiques ;
- Mme Marie-Pierre ANGELETTI, inspectrice des finances publiques ;
- Mme Sabbah KHELIL, agent administratif des finances publiques ;
- M. Fabien PERZ, agent administratif des finances publiques ;
- Mme Amandine WAVELET, agent administratif des finances publiques ;

Article 5

Délégation de signature en matière de gestion des ressources humaines à l'effet de signer les actes administratifs et comptables en matière de personnel ainsi que les états liquidatifs ou d'indemnités est donnée à :

- Mme Nadia GABSI, administratrice des finances publiques ;
- M. Frédéric HIMPENS, administrateur des finances publiques ;
- M. Etienne LOUBRADOU, administrateur des finances publiques adjoint ;
- Mme Catherine CAMPINCHI, inspectrice principale des finances publiques ;
- Mme Claude BELGRAND, inspectrice des finances publiques ;
- Mme Catherine LEROUX, contrôleur des finances publiques ;
- Mme Michaëlla MAXIMIN, agent administratif des finances publiques ;

Article 6

Délégation de signature pour le rôle de contrôleur-valideur dans chorus DT est donnée à :

- M. Etienne LOUBRADOU, administrateur des finances publiques adjoint ;
- Mme Catherine CAMPINCHI, inspectrice principale des finances publiques ;
- Mme Marie-Pierre ANGELETTI, inspectrice des finances publiques ;
- Mme Sabbah KHELIL, agent administratif des finances publiques ;
- Mme Amandine WAVELET, agent administratif des finances publiques ;

Article 7

La présente décision annule et remplace l'ensemble des précédentes décisions de délégations de signature

Article 8

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL
DES FINANCES PUBLIQUES

ALEXANDRE GARDETTE